



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2017-25

La soussignée donne avis public qu'il y aura séance régulière du Conseil municipal **le 14 novembre 2017** à 18h45 à la salle du conseil située au 245, chemin Picard à Shefford.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale d'une hauteur supérieure à celle établi au règlement de zonage. La hauteur du bâtiment projeté fait **12,64 mètres**.

La réglementation en vigueur :

La réglementation en vigueur exige que la hauteur maximale d'une résidence soit de **11 mètres**. Cette hauteur est calculée en mesurant l'écart entre le faîtage d'un bâtiment et le niveau moyen du sol situé au pourtour de ce bâtiment.

Identification du site concerné :

Le bâtiment projeté sera situé sur la rue du Versant-Ouest et le lot sur lequel sa construction est projetée porte le numéro de lot 2 595 986, cadastre du Québec.

Toute personne intéressée désirant se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal du 14 novembre 2017.

Fait à Shefford, le 26 octobre 2017.

Sylvie Gougeon, directrice générale et secrétaire-trésorière, gma